

République Française
 Département : SOMME
 Arrondissement : Péronne
 MIRAUMONT - Commune

Procès verbal

Le vendredi 12 septembre 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de René DELATTRE.

secrétaire de la séance : Bruno DECOSTER

Présents : René DELATTRE, Benoit BLANQUET, Bruno DECOSTER, Tatiana EVIN, Thomas BAUWIN, Stéphane GRYGUS, Delphine DUTAS

Représentés : Emmanuel HAMON représenté par Benoit BLANQUET, Nancy DAMEZ représentée par Delphine DUTAS, Christian DUCROCQ représenté par Tatiana EVIN, Jérôme CARON représenté par Thomas BAUWIN

Absents et excusés : Laurence CHAMPY, Floriane GROSSEMY

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 13 juin 2025

Délibérations du conseil :

1/13.09.2025 : Révision des loyers des logements communaux du 19 rue Trévequenne

Monsieur le Maire rappelle que les loyers des logements du 19, rue Trévequenne doivent être révisés chaque année en octobre, l'indice de référence des loyers indiquant un taux de +1,04% pour le second trimestre 2025, il propose aux membres du Conseil municipal de suivre l'IRL. Le Conseil municipal, après délibération, accepte.

A compter du 1er octobre 2025, les loyers appliqués seront les suivants:

- Logement A: 374.42 €
- Logement B: 470.55 €
- Logement C: 301.75 €
- Logement D: 300.81 €
- Logement E: 212.14 €

Délibération : adoptée

2/13.09.2025 : Entretien de la voirie rurale par l'AFR de Miraumont - Contribution de la commune

Monsieur le Maire indique qu'une opportunité était à saisir lorsqu'il y a eu des travaux de grattage au niveau du réseau autoroutier proche. L'AFR et la commune en ont profité pour passer commande de fraisat au prix de 15 euros la tonne, respectivement 1000 tonnes et 200 tonnes.

Un devis a été sollicité par le Président de l'AFR, pour l'entretien de la voirie rurale. La dépense est estimée entre 40 000 et 50 000€, en fonction de la longueur de voirie entretenue.

Ces travaux n'ont pas été prévus au budget de la commune puisque le projet n'était pas connu au moment de son vote.

Monsieur le Maire propose donc que la dépense soit inscrite sur le budget primitif de l'AFR qui lui, n'est pas encore voté, et fait les propositions suivantes :

- pour prendre en compte la TVA, les matériaux acquis par la commune sont mis à disposition de l'AFR.
- trois annuités de prêt sont encore dues à la commune par l'AFR, représentant un peu plus de 15 000€ soit à peu près le tiers du coût du projet décrit ci-dessus, elles ne seront pas réclamées par la commune.
- la commune s'engage à inscrire tous les deux ans la somme de 10 000€ pour l'entretien de la voirie rurale.

Le Conseil municipal, après délibération, propose à l'AFR d'inscrire le montant des travaux en section de fonctionnement du budget primitif 2025 et accepte d'exécuter les propositions faites par Monsieur le Maire, à savoir :

- mettre à disposition les 200 tonnes de fraisat acquises par la commune,
- ne pas réclamer la participation au remboursement des trois dernières annuités du prêt n°72212893020 soit 2025, 2026 et 2027.
- inscrire la somme de 10 000€ tous les deux ans au budget de la commune pour l'entretien de la voirie rurale.

Délibération : adoptée

3/13.09.2025 : Renouvellement du contrat d'entretien du chauffage de l'église

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement du contrat d'entretien du chauffage de l'église par la société DELESTRE Industrie siégeant ZI de la Bergerie à La Séguinière 49280.

Le montant est de 658€ HT, pièces détachées en sus, révisable au 1er janvier chaque année.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte le renouvellement du contrat au tarif indiqué ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document s'y afférent.

Délibération : adoptée

4/12.09.2025 : Lettre de Madame Laura CARLIN, pharmacienne à Miraumont

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Laura Carlin, pharmacienne à Miraumont, qui alerte sur l'impact dramatique de l'arrêté du 04 août 2025, publié au journal officiel, qui plafonne de manière brutale et irréaliste les remises commerciales sur les médicaments génériques, hybrides et biosimilaires substituables.

Ce texte prévoit :

*dès le 1er septembre 2025, un plafonnement à 30% pour les génériques et hybrides, et 15% pour les biosimilaires,

*puis une baisse progressive jusqu'à 20% pour toutes les catégories à partir de 2028,

*un impact économique estimé à 40 000€ en moyenne par officine et par an, soit 800 millions d'euros prélevés sur 18 mois

il s'agit d'une décision prise de façon unilatérale, aux conséquences sanitaires et sociales majeures. Le gouvernement impose un prélèvement massif sur 20 000 entreprises de santé, sans débat parlementaire, sans étude d'impact sérieuse et sans concertation réelle, alors que la pharmacie d'officine représente :

*146 000 emplois non délocalisables, dont plus de 80% occupés par des femmes,

*une activité de proximité vitale avec 4,5 millions de patients accueillis chaque jour,

*un maillage dense et équitable avec 1 pharmacie tous les 3,5km en moyenne

Ce modèle est aujourd'hui gravement menacé, avec un risque de fermeture pour 6000 officines, soit près

de 30% du réseau. Les conséquences seraient dramatiques : licenciements massifs, rupture de la continuité des soins, explosions des inégalités d'accès à la santé.

Alors que les pharmaciens remplissent chaque jour des missions essentielles (vaccination, dépistage soins non programmés, dispensation adaptée), les coupes budgétaires mettent en péril leur équilibre économique, représentant en moyenne l'équivalent de deux salariés par officine.

Et dans le même temps, de nouvelles responsabilités leur sont imposées : prélever la franchise médicale au comptoir, gérer les ruptures de stock croissantes ou encore accepter le recyclage de médicaments non utilisés, au risque de compromettre la sécurité du circuit du médicament.

cette accumulation de contraintes, face à une patientèle déjà en difficulté d'accès aux soins, fait craindre un pic d'incivilités et une dégradation profonde de la relation de confiance entre les pharmaciens et les patients.

Le samedi 16 août 2025, au lendemain d'un jour férié, la pharmacie de Miraumont, comme des milliers d'autres en France, fermait ses portes pour alerter la population et les élus de l'urgence de la situation.

Cette journée de mobilisation s'inscrit dans un mouvement plus large, entamé dès le 1er juillet par une grève illimitée des gardes, rendue possible grâce aux victoires juridiques contre les réquisitions abusives.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- *d'interpeller publiquement le gouvernement et le ministre de la santé,
- *de soutenir la demande de moratoire immédiat des pharmaciens sur l'arrêté
- *de défendre la survie du réseau officinal à Miraumont

Délibération : adoptée

Demande de M. et Mme Kévin DARTUS en vue de sécuriser la rue Poulain

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par M. et Mme Dartus, propriétaires du camping La Hérelle, qui s'inquiètent de la vitesse à laquelle roulent certains véhicules alors que la vitesse est limitée à 30km/h dans la rue Poulain. Ils demandent à la commune de sécuriser la voie en installant par exemple des ralentisseurs. Le Conseil municipal est d'accord sur la principe mais de leur côté les propriétaires devront aménager le parking, de manière à ce que les véhicules ne puissent pas s'en servir pour éviter les ralentisseurs.

Requête de Monsieur Jean-Paul SOIHLIER

Monsieur le Maire redonne lecture des courriers déjà mis à la connaissance des membres de l'assemblée et fait deux propositions :

- la suppression du fossé, au risque que les eaux usées partent dans la rivière
- la réduction de l'emprise du fossé, avec des bacs acier (solution chère)

Le Conseil municipal opte pour le rebouchage mais en laissant un trou au début du fossé pour les eaux usées.

Sécurisation d'une employée communale isolée

Le sujet sera reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Legs Trojano : désignation des élèves bénéficiaires par l'équipe enseignante

Les élèves désignés sont :

Katelyn MATTIOLI pour le CP

Taïmi JADIN pour le CE1

Timéo MALASSIS pour le CE2

Justin HAMON pour le CM1

Eymie MATTIOLI pour le CM2
Le Conseil municipal est d'accord avec ces propositions.

Contrats de prévoyance et de mutuelle avec le CDG80

Monsieur le Maire rappelle que la prévoyance était à mettre en place pour le 1er janvier 2025 et la mutuelle sera obligatoire à compter de 1er janvier 2026. La participation employeur est de 7€ pour la prévoyance et 15€ pour la mutuelle. Le Centre de Gestion a négocié des contrats et la commune a la possibilité d'y adhérer. Pour cela il convient de saisir le comité social territorial du Centre de Gestion, une délibération sera à prendre ensuite pour la mise en place.

Préparation de la fête locale d'octobre 2025

Comme l'an dernier des jeux seront organisés sur la place le samedi à partir de 14h; Le dimanche un apéritif concert sera organisé dès 18h avec croques monsieur (par la CCSL) et tartes (par la commune).

Communications diverses :

- Madame Sonia MAVRE souhaite organiser un nouveau week-end caritatif les 30 et 31 mai 2026, l'assemblée est d'accord pour mettre la salle des fêtes à sa disposition.
- une réunion pour la fibre aura lieu le 25 septembre 2025 de 10h à 12h à la salle des fêtes
- octobre rose est organisé par la commune d'Irles le 19 octobre 2025
- Monsieur le Maire félicite les organisateurs et les bénévoles pour la randonnée du 7 octobre qui fut encore un succès cette année.
- Monsieur Blanquet soulève le problème de l'encombrement des trottoirs par la végétation provenant de chez les particuliers, ainsi que par des véhicules épaves. Tous les endroits concernés seront recensé et un courrier sera adressé aux personnes responsables.
- Monsieur Decoster indique qu'un jeune homme se permet de rouler en trottinette électrique dans le cimetière. C'est l'occasion de rappeler que le dossier de vidéosurveillance est toujours d'actualité, la société chargée de son installation est en attente de l'autorisation préfectorale.
- Monsieur le Maire indique que l'acte de vente concernant la parcelle cédée à Monsieur Frédéric KLISZ sera signé en octobre 2025.

René DELATTRE
Président de séance



Bruno DECOSTER
Secrétaire de séance

